

Dictionnaire des variables des fichiers de données de l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux »

- Fichiers FPR -

Édition 2021



Institut national de la statistique
et des études économiques

Mesurer pour comprendre

**Direction des Statistiques démographiques et sociales Département des ressources
et des conditions de vie des ménages
Division Revenus des ménages**

SOMMAIRE

1. L'ENQUÊTE « REVENUS FISCAUX ET SOCIAUX »	3
1.1. Présentation générale.....	3
1.1.1. Principaux objectifs de l'ERFS.....	3
1.1.2. La refonte de l'ERFS en 2021.....	3
1.2. Caractéristiques du dispositif.....	3
1.2.1. Champ du dispositif.....	3
1.2.2. Construction du dispositif.....	4
1.2.3. Architecture des tables de diffusion principales.....	4
1.2.4. Tables de diffusion complémentaires.....	5
1.2.5. Tables FPR.....	5
1.3. Points spécifiques.....	6
1.3.1. Identification des observations, lien entre les tables.....	6
1.3.2. Pondérations à utiliser.....	6
1.3.3. Champ des statistiques diffusées.....	7
1.3.4. Origine des revenus, variables drapeaux.....	7
1.3.5. Variables de loyers imputés.....	7
1.4. Accès aux données et documentation des variables.....	7
1.5. Documents et publications de référence.....	8
2. VARIABLES DES TABLES DES FICHIERS DE PRODUCTION RECHERCHE (FPR)..	9
2.1. Variables complémentaires des FPR de niveau individu.....	9
2.2. Variables complémentaires des FPR de niveau ménage.....	12

1. L'ENQUÊTE « REVENUS FISCAUX ET SOCIAUX »

1.1. Présentation générale

1.1.1. Principaux objectifs de l'ERFS

L'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » fournit une approche du revenu disponible monétaire des ménages. C'est la source de référence pour les analyses sur les inégalités et la pauvreté au niveau national en France métropolitaine.

Elle permet de déterminer quels sont les types de revenus perçus par le ménage :

- les revenus individuels perçus par chaque membre du ménage : salaires y compris heures supplémentaires ou prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, pensions, retraites, indemnités de chômage, bénéfices agricoles, industriels, commerciaux et non commerciaux, y compris fonds de solidarité des indépendants ;
- les revenus non individualisables : les prestations sociales (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) ainsi que les revenus du patrimoine ;
- les impôts acquittés par le ménage : impôt sur le revenu, taxe d'habitation et cotisations contributives.

L'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » vise à analyser les revenus suivant des critères sociodémographiques usuels (catégorie socioprofessionnelle et âge des personnes composant le ménage, taille du ménage, activité de chaque individu, etc.) et à mesurer le niveau de vie et la pauvreté monétaire des personnes.

1.1.2. La refonte de l'ERFS en 2021

Pour le millésime 2021, l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » a connu une refonte. Son objectif principal était d'adapter le dispositif à la nouvelle enquête Emploi qui a connu une refonte majeure cette même année, introduisant notamment une refonte de son questionnaire, la modernisation du protocole de collecte en introduisant la collecte par Internet pour les réinterrogations, et une méthode de pondération renouvelée.

La refonte de l'ERFS a également été l'occasion d'entamer des travaux sur la possibilité d'étendre le champ géographique aux départements d'outre-mer (hors Mayotte), analyse toujours en cours à ce stade.

Le format des tables de diffusion de l'ERFS a évolué et leur exploitation devrait être simplifiée. Les variables de revenus de l'ERFS et les variables de l'enquête Emploi sont désormais regroupées dans une table unique. Les variables de diffusion produites par l'ERFS ont connu des évolutions limitées, même si quelques nouvelles variables ont été créées.

Cette refonte de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux en 2021 impacte les indicateurs publiés sur l'année 2021 (rupture de série). Les micro-données des millésimes d'avant 2021 n'ont pas été modifiées, mais des séries réropolées par chaînage ont été construites et diffusées dans l'[Insee Première](#).

Il est rappelé également que les données 2020 présentent des fragilités liées aux difficultés de production intervenues cette année-là et qu'elles sont, tout comme celles de 2021, considérées comme provisoires.

1.2. Caractéristiques du dispositif

1.2.1. Champ du dispositif

Le champ géographique de l'ERFS est la France métropolitaine. Une extension aux départements d'outre-mer, à l'exception de Mayotte est en cours d'analyse pour les prochains millésimes.

Le champ retenu est celui des personnes appartenant à un ménage ordinaire et résidant habituellement en France métropolitaine. Les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, établissements hospitaliers, foyers sociaux, établissements hébergeant des élèves ou des étudiants, casernes, communautés religieuses, etc.) ne font pas partie du champ de l'ERFS.

Dans l'ERFS, un ménage désigne l'ensemble des individus vivant dans le même logement, au sens des règles de rattachement de l'enquête Emploi. Cette définition du ménage correspond à celle de l'« approche logement » de l'Enquête Emploi. L'« approche ménage » de l'Enquête Emploi (un ménage est constitué des personnes vivant dans le logement et ayant un budget commun) n'est pas retenue dans l'ERFS.

1.2.2. Construction du dispositif

L'ERFS s'appuie sur un échantillon représentatif des ménages en France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi en continu du 4^e trimestre de l'année de référence. Cet échantillon de ménages est apparié avec des données de nature administratives, sur leurs déclarations fiscales et sur les prestations qu'ils ont perçues de la part de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou de la Mutualité sociale agricole (CCMSA).

Les revenus déclarés à l'administration fiscale comprennent les revenus d'activité indépendante ou salariée, les retraites et pensions, les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine. Les autres prestations sociales collectées auprès des organismes sociaux complètent ces revenus : prestations familiales, minima sociaux (RSA, minimum vieillesse, AAH), allocations logement et prime d'activité.

Une partie des revenus peuvent être rattachés à un individu du ménage de l'enquête Emploi (salaires, allocations chômage, retraites, revenus d'indépendants, etc.). D'autres revenus ne peuvent pas être rattachés de façon univoque à un individu (revenus du patrimoine), tout comme la plupart des prestations sociales et des impôts : ils sont qualifiés par la suite de « revenus non individualisables ».

Des redressements et des imputations sont réalisées pour corriger le défaut d'appariement et estimer les revenus et prestations sociales non retrouvés. Les revenus exonérés d'impôt sur le revenu (revenus de produits d'épargne réglementés, ou versés dans le cadre de dispositifs d'aide exonérés) sont imputés.

Une description détaillée de ces traitements est disponible dans le document méthodologique accompagnant la diffusion de l'ERFS.

1.2.3. Architecture des tables de diffusion principales

Les données de l'ERFS sont mises à disposition chaque année.

Les tables de diffusion de l'enquête Emploi sont enrichies des variables de revenus produites par l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux ». Elles sont principalement constituées autour de deux tables dont l'unité statistique est respectivement l'individu et le ménage.

La table « INDIV1aa » est composée d'une ligne par individu. Les individus sont ceux dans le champ de l'enquête Emploi, qu'ils aient répondu à l'enquête ou non (les individus de moins de 15 ans et ceux de plus de 90 ans y sont notamment présents). À chaque individu sont notamment associées les variables suivantes :

- un identifiant individuel, constitué par la concaténation de l'identifiant ménage de l'ERFS (IDENTaa) et du numéro de l'individu dans le logement (NOI)
- les variables individuelles de diffusion de l'enquête Emploi
- les variables de revenus individuels de l'ERFS : salaires, chômage, retraites, revenus d'indépendant, etc.

La table « MENAGEaa » est composée d'une ligne par ménage. C'est le concept de ménage-logement et non de ménage au sens de la définition des « unités de vie » qui est retenu pour l'ERFS. À chaque ménage sont notamment associées les variables suivantes :

- l'identifiant ménage de l'ERFS (IDENTaa)
- les variables ménages de diffusion de l'enquête Emploi

- les variables de revenus individuels sommés pour l'ensemble des individus du ménage
- les variables de revenus non individualisables de l'ERFS : revenus du patrimoine, prestations sociales, impôts directs, etc.
- les agrégats de revenu de référence (revenu déclaré, revenu disponible, niveau de vie, etc.)

Remarque : La table « INDIVaa » (resp. « MENAGEaa ») remplace les tables « IRFaaEaaT4 » et « INDIVlaa » (resp. « MRFaaEaaT4 » et « MENAGEaa ») diffusées avant 2021.

Cette fusion s'explique par le fait que désormais, l'ensemble des individus de l'échantillon de l'enquête Emploi est intégré à l'ERFS. Auparavant, les ménages dont aucun membre n'avait été apparié (hors ménages étudiants) étaient exclus de l'échantillon. Seuls les individus de plus de 90 ans non appariés ne sont pas conservés dans le champ de l'ERFS. Toutefois, ces individus ne sont plus interrogés individuellement dans l'enquête Emploi, la table de l'enquête emploi ne présente donc que très peu de variables pour ces individus.

1.2.4. Tables de diffusion complémentaires

D'autres tables sont diffusées pour fournir des informations complémentaires aux tables « INDIVaa » et « MENAGEaa ».

La table « FOYERaa » permet de relier les ménages de l'échantillon de l'ERFS à leur(s) déclaration(s) d'impôt sur le revenu, lorsqu'elles ont été retrouvées (96 % des ménages sont généralement appariés fiscalement). Une table équivalente permet également de retrouver les déclarations d'impôt de l'année précédente.

Deux tables sont également diffusées pour permettre l'utilisation du modèle Ines :

- la table « INDFIPaa » regroupe les individus présents dans les foyers fiscaux des ménages de l'échantillon de l'ERFS mais qui n'ont pas été interrogés à l'Enquête Emploi.
- la table « EXTRAIT_TH » contient les informations issues des fichiers de la taxe d'habitation pour les ménages de l'échantillon de l'ERFS.

Les fichiers ménages et individus relatifs aux Enquêtes Emploi précédentes et suivantes sont mis à disposition, et ne contiennent que les informations relatives aux ménages appariés dans l'enquête « Revenus Fiscaux et Sociaux » de l'année x. Ces fichiers permettent donc de connaître des informations passées et futures pour les ménages de l'ERFS pour lesquels elles sont disponibles. Les nombres d'observations potentielles dans le futur et dans le passé pour chaque ménage dépendent du 1/6 de l'Enquête Emploi auquel il appartient. Il y a autant de fichiers qu'il y a d'Enquêtes Emploi passées ou futures utilisables. Ces fichiers portent les noms suivants :

- « MCOMPRFaaEytz » pour les tables ménages tirées de l'enquête emploi de l'année y et du trimestre z et répondants à l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux de l'année.
- « ICOMPRFaaEytz » pour les individus correspondants.

Une table « PANELaa » établit une correspondance entre les logements de l'échantillon de l'ERFS et ceux de l'année précédente. Elle permet de suivre les ménages des logements présents sur deux ans. L'enquête Emploi se renouvelant par 1/6 tous les trimestres, on peut suivre ainsi 1/3 de l'échantillon de l'ERFS (les ménages en 1ère ou 2ème interrogation en T4 de l'année N-1 qui se retrouvent en 5ème ou 6ème interrogation en T4 de l'année N).

1.2.5. Tables FPR

Des fichiers constituant le fichier de production et de recherche (FPR) de l'ERFS sont également mis à disposition de l'ADISP. Ces fichiers sont constitués des deux tables suivantes :

- La table « FPR_MENAGE_aa » qui contient les données des ménages de l'enquête Emploi du 4^e trimestre ainsi que l'ensemble de leurs variables de revenus (individuels, non individuels), prestations sociales et impôts.
- La table « FPR_INDIV_aa » qui contient les données des individus de l'enquête Emploi du 4^e trimestre ainsi que leurs revenus individuels.

Remarque : La table « FPR_INDIV_aa » (resp. « FPR_MENAGE_aa ») remplace les tables

« FPR_IRFaaEaaT4 » et « FPR_INDIVI_aa » (resp. « FPR_MRFaaEaaT4 » et « FPR_MENAGE_aa ») diffusées avant 2021. Cette fusion s'explique par le fait que désormais, l'ensemble des individus de l'échantillon de l'enquête Emploi est intégré à l'ERFS. Auparavant, les ménages dont aucun membre n'avait été apparié (hors ménages étudiants) étaient exclus de l'échantillon. Seuls les individus de plus de 90 ans non appariés ne sont pas conservés dans le champ de l'ERFS. Toutefois, ces individus ne sont plus interrogés individuellement dans l'enquête Emploi, la table de l'enquête emploi ne présente donc que très peu de variables pour ces individus.

Avertissement : les tables FPR de l'ERFS ne contiennent pas exactement la totalité des variables disponibles dans l'enquête Emploi au 4^e trimestre afin de se conformer au respect du secret statistique :

- les variables « yearly » renseignées uniquement sur le sous-échantillon des grappes entrantes ont été retirées ;
- ainsi que les variables suivantes : CJRF2, DIP108, EXTRI, EXTRID, EXTRILOG, ISCO4, LFS_ISCO4D, LNAIS, NAFANTG088N, NAFEMP2J088N, NAFG088N, NAFG088UN, NAFG129N, NAFG129UN, NAFN, NAFUN, NATIOR3, PAY_PAR1R2, PAY_PAR2R2, PAYSNAISR2, PCS2J3, PCS2J4, PCS3, PCS4, PCSPAR1_4, PCSPAR1_3, PCSPAR2_3, PCSPAR2_4, SPE100, METRODOM et DMMIGK.

1.3. Points spécifiques

1.3.1. Identification des observations, lien entre les tables

Les ménages peuvent être repérés à l'aide de l'identifiant « IDENTaa » spécifiquement créé pour l'ERFS, différent de l'identifiant usuel de l'enquête Emploi (« IDENT »). Il est recréé chaque année, y compris si le ménage faisait déjà partie de l'échantillon ERFS l'année précédente. Le cas échéant, il peut être relié à son ancien identifiant à l'aide de la table « PANELaa ».

Les individus peuvent être repérés à l'aide de la combinaison de l'identifiant ménage « IDENTaa » et du numéro d'ordre qui lui est attribué au sein du logement et qu'il conserve lors de ses interrogations successives (NOI).

Depuis 2021, les déclarations d'impôt sur le revenu dans lesquelles apparaissent les individus de l'ERFS, lorsqu'elles sont retrouvées, sont repérées par l'identifiant de foyer fiscal « IDFOYER » présent dans la table « FOYERaa ». Un individu peut être repéré sur une déclaration en combinant l'identifiant « IDFOYER » avec la variable « COLDEC », qui donne la position sur la déclaration (déclarant principal, conjoint, personne à charge, etc.). Pour les individus qui ont rempli deux déclarations au cours de l'année, la deuxième déclaration peut être retrouvée de manière analogue en combinant les variables « IDFOYER2 » et « COLDEC2 ». Les variables IDFOYER/IDFOYER2 et COLDEC/COLDEC2 sont disponibles dans la table INDIVaa mais seules sont présentes les variables IDFOYER/IDFOYER2 dans la table « FOYERaa ».

1.3.2. Pondérations à utiliser

Deux coefficients de pondération sont calculés et mis à disposition des tables de diffusion de l'ERFS. Le coefficient standard de pondération à utiliser est généralement la variable « WPRM ».

Dans la table « INDIVaa », la pondération « WPRM » est une variable individuelle : la somme de la variable donne la population totale dans le champ de l'enquête (France métropolitaine, vivant en logement ordinaire).

Dans la table « MENAGEaa », la pondération « WPRM » est une variable ménage : la somme de la variable donne le nombre total de ménage dans le champ de l'enquête (France métropolitaine, vivant en logement ordinaire). Une seconde pondération « WPRI » de niveau individuel est également mise à disposition : elle est généralement utilisée pour le calcul des indicateurs pondérés de niveau de vie dans la table ménage (distribution, taux de pauvreté, indice de Gini, etc.). Elle est équivalente à la pondération « WPRM » de la table « INDIVaa ».

Il n'existe pas de pondération de niveau foyer fiscal.

1.3.3. Champ des statistiques diffusées

Pour les études sur les distributions de revenus, sur la pauvreté ou les inégalités, l'habitude a été prise d'exclure les ménages dont le niveau de vie calculé à partir de l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » était susceptible de mal représenter le niveau de vie réel.

Deux catégories de ménages sont exclues :

- Les ménages dont le revenu déclaré est strictement négatif : la proportion de revenus déclarés négatifs est très faible (0,3 % des ménages en 2021 après pondération) et concerne majoritairement les indépendants et agriculteurs qui déclarent des déficits sur une année. On considère dans les études sur les inégalités que disposer d'un revenu déclaré négatif ne peut correspondre au revenu réel sur la période.
- Les ménages dont la personne de référence est un étudiant : les aides versées par les parents et les bourses sont mal appréhendées par l'ERFS, alors qu'elles jouent un rôle important dans le niveau de vie de ces ménages.

Le champ des études sur les inégalités et la pauvreté comprend tous les ménages qui répondent au critère : CHAMPM=1.

Remarque : dans les tables FPR, la variable à utiliser pour sélectionner ce champ s'intitule CHAMP_CALCUL.

1.3.4. Origine des revenus, variables drapeaux

Les variables drapeaux ont été introduites dans le fichier de diffusion de l'ERFS pour qualifier l'origine des revenus et des prestations sociales, en particulier pour déterminer si ces derniers ont été obtenus à l'issue d'un appariement avec une source administrative (y compris en cas de valeur à zéro), ou si la valeur a été imputée.

Les variables drapeaux sont identifiables par le suffixe « _DRAP » (par exemple : ZSALI_DRAP). La description des codes associés est proposée plus loin dans ce document.

Par ailleurs, les revenus des ménages et des individus sont généralement issus de la déclaration d'impôt. Leur périmètre diverge des notions usuelles de revenus bruts ou nets : ils incluent la CSG imposable et la CRDS mais sont nets de CSG déductible. Le revenu brut peut ainsi être approché, sans que la correspondance ne soit parfaite, en additionnant le revenu imposable et la CSG déductible.

1.3.5. Variables de loyers imputés

Les variables de loyer imputé et de loyer fictif imputé aux propriétaires s'appuient sur des informations issues du fichier de taxe d'habitation. La dégradation de ce fichier suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation conduit à fragiliser ces imputations : des travaux vont être engagés pour revoir les méthodes d'imputation des loyers. Dans l'attente, ces variables ne sont plus diffusées.

1.4. Accès aux données et documentation des variables

Ce dictionnaire vise à décrire les variables spécifiquement construites par l'enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux. Il s'agit principalement des variables détaillant les différentes composantes du niveau de vie.

Certaines variables initialement diffusées par l'enquête Emploi sont également remises en cohérence par les variables de revenu. Les variables ACTEU5 et CS8COR permettent notamment la distinction au sein des inactifs, des retraités et des non-retraités.

Les variables spécifiquement issues de l'enquête Emploi sont décrites dans le [dictionnaire des codes de l'enquête Emploi](#).

Les données détaillées sont accessibles en interne à l'Insee ou des SSM via les circuits habituels de mise à disposition. Depuis l'extérieur, les données détaillées sont également accessibles via le [CASD](#), et pour les fichiers de production et recherche qui sont moins détaillés, via le [site internet de l'Adisp](#).

1.5. Documents et publications de référence

Les résultats d'un millésime de l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » font habituellement l'objet de plusieurs publications par l'Insee.

Un [Insee première](#) sur les niveaux de vie, la pauvreté monétaire et les inégalités nationales est publié chaque année. Celui-ci s'accompagne de la mise à disposition de [chiffres clés](#) sur les niveaux de vie et la pauvreté. Quelques semaines plus tard, un Insee Résultats [à paraître] complète habituellement ces publications par des résultats plus détaillés.

La publication « L'Essentiel sur la pauvreté » [à paraître] propose une synthèse pédagogique des principaux résultats fournis par l'ERFS, et donne des éléments de réponse aux principales questions généralement posées autour de cette source.

Enfin, les traitements permettant de produire l'ERFS sont décrits de façon détaillée dans le bilan de production annuel de la source, accessible en interne à l'Insee ou sur demande.

2. VARIABLES DES TABLES DES FICHIERS DE PRODUCTION RECHERCHE (FPR)

2.1. Variables complémentaires des FPR de niveau individu

CHAMP_CALCUL

Indicatrice du champ de calcul des statistiques

- | |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| 0. Hors champ de diffusion de l'ERFS
1. Dans le champ de diffusion de l'ERFS |
|---------------------------------------------------------------------------------|

- Note : le champ de diffusion de l'ERFS exclut les individus membres d'un ménage dont la personne de référence est étudiante ou dont le revenu déclaré est négatif.

- Type : caractère

CHOMAGE_I

Allocations chômage et préretraites (individu)

- Note : Cette variable inclut les revenus présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Son périmètre diffère de la variable ZCHOI présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

CSG_ND_CRDS_CHO_I

CSG non déductible et CRDS sur allocations chômage et préretraites (individu)

- Type : numérique

CSG_ND_CRDS_INV_I

CSG non déductible et CRDS sur pensions d'invalidité (individu)

- Type : numérique

CSG_ND_CRDS_RAG_I

CSG non déductible et CRDS sur revenus agricoles (individu)

- Type : numérique

CSG_ND_CRDS_RET_I

CSG non déductible et CRDS sur retraites au sens strict (individu)

- Type : numérique

CSG_ND_CRDS_RIC_I

CSG non déductible et CRDS sur revenus industriels et commerciaux (individu)

- Type : numérique

CSG_ND_CRDS_RNC_I

CSG non déductible et CRDS sur revenus non commerciaux (individu)

- Type : numérique

CSG_ND_CRDS_SAL_I

CSG non déductible et CRDS sur salaires et heures supplémentaires imputées (individu)

- Type : numérique

CSGCHOD_I

CSG déductible sur allocations chômage et préretraites (individu)

- Type : numérique

CSGPID_I

CSG déductible sur pensions d'invalidité (individu)

- Type : numérique

CSGRAGD_I

CSG déductible sur revenus agricoles (individu)

- Type : numérique

CSGRICD_I

CSG déductible sur revenus industriels et commerciaux (individu)

- Type : numérique

CSGRNCD_I

CSG déductible sur revenus non commerciaux (individu)

- Type : numérique

CSGRSTD_I

CSG déductible sur retraites au sens strict (individu)

- Type : numérique

CSGSALD_I

CSG déductible sur salaires et heures supplémentaires imputées (individu)

- Type : numérique

ETAMATRI_Y_comp

Etat matrimonial (variable EEC « yearly » consolidée sur tous les rangs d'interrogation)

- | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none">1. Marié(e)2. Pacsé(e)3. Concubinage ou union libre4. Veuf / veuve5. Divorcé(e)6. Dépacsé(e)7. Séparé(e)8. Célibataire9. Non réponse |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Type : caractère

IDENT21

Identifiant du logement

- Type : caractère

NOI

Numéro individuel de l'enquête Emploi

- Type : caractère

NOINDIV

Identifiant de l'individu (identAA !! noi)

- Type : caractère

PENS ALIM RECUE_I

Pensions alimentaires reçues (individu)

- Note : Cette variable inclut les revenus présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu. Elle correspond à la variable ZALRI présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

PENS INVALIDITE_I

Pensions d'invalidité (individu)

- Note : Cette variable inclut les revenus présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Son périmètre diffère de la variable ZPII présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

RAG_I

Revenus agricoles (individu)

- Note : Cette variable inclut les revenus présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Son périmètre diffère de la variable ZRAGI présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

RETRAITES_I

Retraites au sens strict (individu)

- Note : Cette variable inclut les revenus présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Son périmètre diffère de la variable ZRSTI présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

RIC_I

Revenus industriels et commerciaux (individu)

- Note : Cette variable inclut les revenus présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Son périmètre diffère de la variable ZRICI présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

RNC_I

Revenus non commerciaux (individu)

- Note : Cette variable inclut les revenus présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Son périmètre diffère de la variable ZRNCI présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

SALAIRES_I

Salaires au sens strict, y compris revenus exonérés (individu)

- Note : Cette variable inclut les revenus présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Elle inclut également les revenus salariaux exonérés d'impôt sur le revenu et imputés dans l'ERFS suivants : prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA), heures supplémentaires exonérées, primes versées dans le secteur de la santé et indemnité inflation. Le périmètre de la variable finale diffère de la variable ZSALI présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

WPRM

Pondération finale de l'ERFS

- Type : numérique

2.2. Variables complémentaires des FPR de niveau ménage

CHAMP_CALCUL

Indicatrice du champ de calcul des statistiques

- | |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| 0. Hors champ de diffusion de l'ERFS
1. Dans le champ de diffusion de l'ERFS |
|---------------------------------------------------------------------------------|

- Note : le champ de diffusion de l'ERFS exclut les individus membres d'un ménage dont la personne de référence est étudiante ou dont le revenu déclaré est négatif.

- Type : caractère

CHOMAGE

Allocations chômage et préretraites du ménage

- Note : Cette variable inclut les revenus nets de CSG déductible présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Son périmètre diffère de la variable ZCHOM présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

CRDS_LOGT

CRDS sur prestations logement du ménage

- Type : numérique

CRDS_MINIM

CRDS sur minima sociaux du ménage

- Type : numérique

CRDS_PSOC

CRDS sur prestations familiales du ménage

- Type : numérique

CS8CORCJ

Catégorie socioprofessionnelle recalculée du conjoint de la personne de référence du logement (8 postes)

- | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Agriculteurs exploitants
2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures
4. Professions intermédiaires
5. Employés
6. Ouvriers
7. Retraités
8. Inactifs non retraités |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Note : la répartition des inactifs entre retraités et non retraités s'appuie notamment sur les variables de revenus individuels de l'ERFS. Elle diffère donc de celle qui peut être réalisée à partir des variables de l'enquête Emploi.

- Type : caractère

CS8CORPR

Catégorie socioprofessionnelle recalculée de la personne de référence du logement (8 postes)

- | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Agriculteurs exploitants
2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures
4. Professions intermédiaires
5. Employés
6. Ouvriers
7. Retraités
8. Inactifs non retraités |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Note : la répartition des inactifs entre retraités et non retraités s'appuie notamment sur les variables de revenus individuels de l'ERFS. Elle diffère donc de celle qui peut être réalisée à partir des variables de l'enquête Emploi.

- Type : caractère

CSG_CRDS_NONDEDUCTIBLE_CHOMAGE

CSG non déductible et CRDS sur allocations chômage et préretraites du ménage

- Type : numérique

CSG_CRDS_NONDEDUCTIBLE_INVALID

CSG non déductible et CRDS sur pensions d'invalidité du ménage

- Type : numérique

CSG_CRDS_NONDEDUCTIBLE_RAG

CSG non déductible et CRDS sur revenus agricoles du ménage

- Type : numérique

CSG_CRDS_NONDEDUCTIBLE_RETRAITES

CSG non déductible et CRDS sur retraites au sens strict du ménage

- Type : numérique

CSG_CRDS_NONDEDUCTIBLE_RIC

CSG non déductible et CRDS sur revenus industriels et commerciaux du ménage

- Type : numérique

CSG_CRDS_NONDEDUCTIBLE_RNC

CSG non déductible et CRDS sur revenus non commerciaux du ménage

- Type : numérique

CSG_CRDS_NONDEDUCTIBLE_SALAIRES

CSG non déductible et CRDS sur salaires et heures supplémentaires imputées du ménage

- Type : numérique

CSGCHODM

CSG déductible sur allocations chômage et préretraites du ménage

- Type : numérique

CSGIMPM

CSG et CRDS sur produits financiers imputés

- Type : numérique

CSGPATM

CSG et CRDS prélevées par voie de rôle sur les revenus du patrimoine

- Type : numérique

CSGPIDM

CSG déductible sur pensions d'invalidité du ménage

- Type : numérique

CSGRAGDM

CSG déductible sur revenus agricoles du ménage

- Type : numérique

CSGRICDM

CSG déductible sur revenus industriels et commerciaux du ménage

- Type : numérique

CSGRNCDM

CSG déductible sur revenus non commerciaux du ménage

- Type : numérique

CSGRSTDM

CSG déductible sur retraites au sens strict du ménage

- Type : numérique

CSGSALDM

CSG déductible sur salaires et heures supplémentaires imputées du ménage

- Type : numérique

CSGVALM

CSG et CRDS prélevées à la source sur les revenus sur valeurs mobilières du ménage

- Type : numérique

GJ

Garantie jeune du ménage

- Type : numérique

IDENT21

Identifiant du logement

- Type : caractère

IMPOT_PLUS_VALUE

Prélèvement libératoire sur valeurs mobilières du ménage

- Type : numérique

IRPP

Impôt sur le revenu du ménage

- Type : numérique

LOGT

Statut d'occupation du logement corrigé

- | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none">1. Accédant à la propriété2. Propriétaire (non accédant) du logement, ou de la maison où se trouve le logement3. Locataire d'un logement HLM4. Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM5. Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel6. Logé gratuitement par des parents, des amis ou l'employeur mais avec un paiement éventuel de charges7. Usufruitier, y compris viager9. Non réponse |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Type : caractère

NB_UCI

Nombre d'unités de consommation du ménage

- Note : Le nombre d'unités de consommation du ménage dépend du nombre d'individus et est calculé de la façon suivante : 1 UC au premier individu d'un ménage, 0,5 à chaque autre individu de 14 ans ou plus, 0,3 à chaque autre individu de moins de 14 ans.

- Type : numérique

NIVVIEM

Niveau de vie du ménage

- Calcul : $revdispm / nb_uci$

- Type : numérique

PENS ALIM RECUE

Pensions alimentaires reçues par le ménage

- Type : numérique

PENS ALIM VERSEE

Pensions alimentaires versées par le ménage

- Type : numérique

PENS INVALIDITE

Pensions d'invalidité du ménage

- Type : numérique

PPA

Prime d'activité du ménage

- Type : numérique

PREST_FAM_AUTRES

Autres prestations familiales

- Note : Cette variable inclut les montants versés au ménage au titre des prestations suivantes : allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de soutien familial et allocation journalière de présence parentale.

- Type : numérique

PREST_FAM_PETITE_ENFANCE

Prestations familiales de la petite enfance du ménage

- Note : Cette variable inclut les montants versés au ménage au titre des prestations suivantes : prime de naissance et d'adoption, allocation de base PAJE et Prepara.

- Type : numérique

PREST_LOGEMENT

Prestations logement du ménage

- Note : Cette variable inclut les montants versés au ménage au titre des prestations suivantes : aide personnalisée au logement, allocation logement familial, allocation logement social.

- Type : numérique

PREST_PRECARITE_HAND

Prestation précarité handicap du ménage

- Note : Cette variable inclut les montants versés au ménage au titre des prestations suivantes : allocation pour l'adulte handicapé et son complément

- Type : numérique

PREST_PRECARITE_RSA

RSA et prime de fin d'année du ménage

- Type : numérique

PREST_PRECARITE_VIEIL

Allocation de solidarité des personnes âgées du ménage

- Type : numérique

RAG

Revenus agricoles du ménage

- Note : Cette variable inclut les revenus nets de CSG déductible présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Son périmètre diffère de la variable ZRAGM présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

RENTES_VIAGERES

Rentes viagères à titre onéreux du ménage

- Note : Cette variable inclut les revenus présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu. Elle correspond à la variable ZRTOM présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

RETRAITES

Retraites au sens strict du ménage

- Note : Cette variable inclut les revenus nets de CSG déductible présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Son périmètre diffère de la variable ZRSTM présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

REV_ACCESSOIRES

Revenus accessoires du ménage

- Note : Cette variable inclut les revenus présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu. Elle correspond à la variable ZRACM présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

REV_ETRANGER

Revenus de l'étranger du ménage

- Note : Cette variable inclut les revenus nets de CSG déductible présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu. Elle correspond à la variable ZETRM présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

REV_FINANCIER_PRELEV_LIB_IMPUTES

Revenus financiers déclarés (soumis au prélèvement libératoire) et imputés

- Note : Cette variable inclut les revenus financiers soumis au prélèvement libératoire présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG et d'impôt associés. Ces derniers sont complétés par les revenus imputés pour les principaux produits d'épargne réglementés (assurance-vie, livret A, PEL, PEA, CEL, LEP, LDD, livret jeune).

- Type : numérique

REV_FONCIERS_BRUTS

Revenus fonciers du ménage

- Note : Cette variable inclut les revenus présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu. Elle correspond à la variable ZFONM présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

REV_INDEP

Revenus des indépendants (y compris FSE) du ménage

- Note : Cette variable inclut les revenus nets de CSG déductible présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Elle inclut également les revenus imputés au titre du Fonds de solidarité des entreprises (FSE).

- Type : numérique

REV_VALEURS_MOBILIERES_BRUTS

Revenus des valeurs mobilières (sans prélèvement libératoire) du ménage

- Note : Cette variable inclut les revenus présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu. Elle correspond à la variable ZVAMM présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

REVDECM

Revenu déclaré du ménage

- Type : numérique

REVDISPM

Revenu disponible du ménage

- Calcul : salaires + rev_etranger + RAG + RIC + RNC + retraites + pens_invalidite + pens_alim_recue - pens_alim_versee + chômage + rev_financier_prelev_lib_imputes + rev_accessoires + rentes_viageres + rev_fonciers_bruts + rev_valeurs_mobilières_bruts + PPA + prest_precaire_RSA + prest_precaire_hand + prest_precaire_vieil + prest_fam_petite_enfance + prest_fam_autres + prest_logement + gj - IRPP - TH - csgpatm

- Type : numérique

RIC

Revenus industriels et commerciaux du ménage

- Note : Cette variable inclut les revenus nets de CSG déductible présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Son périmètre diffère de la variable ZRICM présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

RNC

Revenus non commerciaux du ménage

- Note : Cette variable inclut les revenus nets de CSG déductible présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Son périmètre diffère de la variable ZRNCM présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

SALAIRES

Salaires au sens strict du ménage, y compris revenus exonérés

- Note : Cette variable inclut les revenus nets de CSG déductible présents sur la déclaration d'impôt sur le revenu, desquels ont été déduits les montants imputés de CSG non déductible et de CRDS. Elle inclut également les revenus salariaux exonérés d'impôt sur le revenu et imputés dans l'ERFS suivants : prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA), heures supplémentaires exonérées, primes versées dans le secteur de la santé et indemnité inflation. Le périmètre de la variable finale diffère de la variable ZSALI présente dans les tables de l'ERFS mises à disposition au CASD.

- Type : numérique

TH

Taxe d'habitation du ménage

- Type : numérique

WPRI**Pondération finale individu de l'ERFS***- Calcul : $WPRM \times NBIND$* *- Type : numérique***WPRM****Pondération finale ménage de l'ERFS***- Type : numérique*